Rapport de commission – Préavis N° 14-2017 Renouvellement d'un véhicule multi-usage et acquisition d'une nacelle élévatrice pour le Service Gestion urbaine-Développement durable.

Présent(e)s : Mesdames Martha Bejarano et Ellen-Mary Dreier, Messieurs Eric Aeschlimann, Pascal Golay, Selim Ibrahimi, Jean-François Jeanrichard et Richard Neal (Président-rapporteur) Absent : Monsieur Alain De Col

Pour la Municipalité : Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale, et M. Alain Peneveyre, Chef de service

Le président ouvre la séance à 19h30 et passe directement la parole à Mme Zurcher Maquignaz et M. Peneveyre.

Nous commençons d'abord la discussion concernant le renouvellement du véhicule multi-usage. Celui-ci devient vétuste et son entretien coûte de plus en plus cher. Il est maintenant âgé de 10 ans et est totalement amorti. Les frais estimés pour faire passer l'expertise se montent à CHF 14'000.-.

Après avoir étudié plusieurs variantes pour le véhicule de remplacement, le choix s'est porté sur un véhicule de la marque Ladog T1700 pour un montant de CHF 180'000.- (y compris la transformation pour la pose d'un crochet multi lifts), amortissable en 10 ans.

Cette acquisition figure déjà dans le plan des investissements adopté par la Municipalité en 2016.

Concernant l'acquisition d'une nacelle, celle-ci sera utilisée par plusieurs services en remplacement de la nacelle que la commune loue actuellement au cas par cas. En regard du prix d'achat, par rapport au prix de location, celle-ci serait amortie en trois ans et demi (en comptant un usage de 75 jours par année, ce qui est le chiffre actuel pour la location). Il est clair, qu'une fois acquise, la nacelle sera beaucoup plus utilisée puisqu'à disposition en permanence de tous les services de la Commune.

Après avoir étudié les différents modèles qui existent sur le marché, le choix se porte sur une nacelle de la marque Nifty HR17 4x4 hybride pour un montant de CHF 72'000.-. Ce montant figure aussi déjà dans le plan des investissements 2016-2020.

La discussion est ouverte concernant ces deux achats.

- Pour la nacelle, quelles sont les sécurités en cas de panne?
 La nacelle est hydraulique et donc en cas de défaillance de la génératrice, la pression baisse lentement et la nacelle redescend à sa position de repli au sol.
- Est-ce que la nacelle est autonome au niveau de la mobilité?
 Non, la nacelle peut bouger seule, pour contourner un arbre lors de la taille par exemple, mais pour l'amener depuis le dépôt jusqu'à sur un chantier, elle doit être remorquée par un camion.

Après le départ des représentants de la Municipalité, le président procède au vote.

Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité.

(Présidut Rappoter

J-f. Jeann, charp

Seann, chart